



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 janvier 2001

Cinquante-cinquième session  
Point 103 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Troisième Commission (A/55/591)]

### 55/57. Année internationale des Volontaires

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 52/17, en date du 20 novembre 1997, dans laquelle elle a proclamé l'année 2001 Année internationale des Volontaires, ainsi que la résolution 1997/44 du Conseil économique et social en date du 22 juillet 1997,

*Rappelant également* le document final de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale<sup>1</sup> intitulée «Sommet mondial pour le développement social et au-delà: développement pour tous à l'heure de la mondialisation», tenue à Genève du 26 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2000, dans lequel l'Assemblée a recommandé de faciliter la participation de volontaires au développement social, notamment en encourageant les gouvernements, compte tenu des vues de tous, à mettre au point des stratégies et programmes de vaste portée en sensibilisant l'opinion à la valeur du volontariat et aux possibilités qu'il offre et en créant un cadre favorable à la participation des particuliers et autres composantes de la société civile à des activités volontaires et qui incite le secteur privé à les soutenir,

*Se félicitant* que la Commission du développement social, à sa trente-huitième session, ait décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-neuvième session la question du volontariat<sup>2</sup>,

*Tenant compte* du fait que le volontariat contribue de façon importante au développement économique et social,

*Considérant* que le volontariat est l'un des principaux moyens qu'ont les individus de participer au développement social,

1. *Se félicite* des activités entreprises par les États, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires ainsi que les organismes des Nations Unies pour promouvoir le volontariat, en particulier pour se préparer à célébrer l'Année internationale des Volontaires, et les encourage à poursuivre leurs efforts;

<sup>1</sup> Résolution S-24/2, annexe.

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément n° 6* et rectificatif (E/2000/26 et Corr.1), chap. I, sect. B.

2. *Demande* aux États de promouvoir, en particulier au cours de l'Année, des conditions favorables à un examen, sur les plans national et local, des caractéristiques et tendances du volontariat dans leurs propres sociétés, cet examen portant notamment sur les grands problèmes que l'Année peut contribuer à résoudre, et d'intégrer la question du volontariat dans les réunions de haut niveau et autres réunions et manifestations prévues en 2001;

3. *Invite* les États à examiner comment inciter davantage de personnes, représentant des segments plus variés de la société, notamment des groupes tels que les jeunes, les personnes âgées et les handicapés, à participer à des activités volontaires, compte tenu de l'intérêt que présente le volontariat pour ceux qui le pratiquent;

4. *Encourage* les gouvernements, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les personnalités et autres acteurs pertinents à prendre toutes les mesures possibles pour promouvoir le volontariat, notamment au cours de l'Année, en particulier au niveau local et en coopération, notamment, avec les autorités locales, les dirigeants communautaires, les médias et les établissements scolaires;

5. *Encourage* les organismes des Nations Unies à accorder à l'Année l'attention qui convient dans leurs activités ordinaires et dans les réunions pertinentes et à continuer de collaborer avec le Programme des Volontaires des Nations Unies en tant que centre de coordination de l'Année, afin que les contributions faites par les volontaires dans les domaines qui leur tiennent à cœur soient pleinement reconnues;

6. *Prie* la Commission du développement social de formuler à l'intention de l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des propositions et recommandations appropriées en vue de renforcer la contribution du volontariat au développement social;

7. *Prie* le Secrétaire général de présenter, en tant que document officiel de la trente-neuvième session de la Commission du développement social, sa note<sup>3</sup> transmettant la contribution du Programme des Volontaires des Nations Unies aux travaux préparatoires de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée «Sommet mondial pour le développement social et au-delà: développement pour tous à l'heure de la mondialisation», et le prie par ailleurs de lui assurer une large diffusion au sein du système des Nations Unies, notamment en la mettant à la disposition de la Commission des établissements humains faisant fonction de comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation du Programme pour l'habitat, du comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants, du comité préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et de la Commission de la condition de la femme à sa quarante-cinquième session;

8. *Décide* de consacrer au volontariat deux séances plénières de sa cinquante-sixième session, coïncidant avec la fin de l'Année internationale des Volontaires le 5 décembre 2001, et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'établir un rapport, qui pourra être examiné à cette occasion, exposant comment les

---

<sup>3</sup> A/AC.253/16/Add.7.

gouvernements et les organismes des Nations Unies pourraient soutenir le volontariat;

9. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-septième session, en 2002, des résultats de l'Année internationale des Volontaires et de son suivi.

*81<sup>e</sup> séance plénière  
4 décembre 2000*